



Contrat crèche

Par Pauline28

Bonjour,

J'ai une interrogation sur mon contrat avec une crèche.

J'ai initialement signé un contrat pour un accueil en crèche privé (financement employeur) de 4 jours débutant le 23/01/2023.

Courant février, nous avons souhaité le changer pour un contrat de 2 jours. Nous avons signé un avenant avec 2 jours d'accueil pour la période du 01/03/2023 au 31/12/2023.

Aujourd'hui la crèche me contacte pour m'informer que je dois mettre ma fille 4 jours sinon je perdrais ma place en crèche car mon employeur avait déclaré 4 jours au départ.

Savez-vous si je dois remettre obligatoirement ma fille 4 jours par semaine et ce malgré la signature d'un avenant ?

Je vous remercie par avance.